

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

HISTOIRES DE FRANCE, HISTORIENS DE LA FRANCE

**Actes du colloque international,
Reims, 14 et 15 mai 1993**

PUBLIÉS PAR

Yves-Marie BERCÉ et Philippe CONTAMINE



DIFFUSION : LIBRAIRIE HONORÉ CHAMPION
7, QUAI MALAQUAIS
75006 PARIS

—
1994

TABLE DES MATIÈRES

Liste des abréviations.....	7
Introduction, par Philippe CONTAMINE.....	9
Grégoire de Tours, « père de l'histoire de France », par Martin HEINZELMANN.....	19
Richer de Reims a-t-il écrit une <i>Histoire de France?</i> , par Michel SOT.....	47
L'école historique de l'abbaye de Fleury, par Robert-Henri BAUTIER.....	59
L'histoire de France vue par les Italiens à la fin du Quattro- cento, par Patrick GILLI.....	73
Histoire de France en latin et histoire de France en langue vulgaire : la traduction du <i>Compendium de origine et gestis</i> <i>Francorum</i> de Robert Gaguin au début du XVI ^e siècle, par Franck COLLARD.....	91
L'échec d'un historien : le cas de Guillaume Cretin, par Colette BEAUNE.....	119
Étienne Pasquier et l'histoire de France au XVI ^e siècle, par Paul BOUTEILLER.....	137
Historiographes, historiographie et monarchie en France au XVII ^e siècle, par Orest RANUM.....	149
L'histoire en France et le mythe de la monarchie au XVII ^e siè- cle, par Chantal GRELL.....	165
Historiographie et histoire du droit aux XVII ^e et XVIII ^e siècles, par Blandine KRIEGER.....	189
Les mauristes et leurs illustrateurs, par François FOSSIER.....	209
De l'histoire de l'ordre monastique à l'histoire de l'ordre maçonnique, par Pierre CHEVALLIER.....	225
David d'Angers historien de la France, par Françoise MA- YEUR.....	251
La place de l' <i>Histoire de France</i> de Michelet, par Éric FAU- QUET.....	267
Les premières publications des Archives, par Françoise HILDESHEIMER.....	281

La France personnifiée pour les écoliers de la III ^e Répu- blique : <i>France, son histoire</i> , par G. Montorgueil et Job, par Marc VENARD.....	301
Le retour de l'histoire politique, par Alain DUFOUR....	315
Index des auteurs et des œuvres.....	325
Table des planches hors texte.....	333

LA PLACE DE L'HISTOIRE DE FRANCE DE MICHELET

Éric FAUQUET

Michelet est mort en 1874. Pendant une seule génération au début de la Troisième république, il a été présent sous forme de citations assez longues, de morceaux choisis insérés dans le texte, dans les manuels d'histoire à l'usage de l'enseignement secondaire tels les manuels de Gabriel Monod. Dès la génération suivante il n'a plus sa place que dans les manuels de littérature, au moment précisément où l'histoire de la littérature prend la place de l'enseignement de la rhétorique dans la classe de « rhétorique ». Dans le catalogue, abondant, des classiques Hachette, il figure dans les *Extraits des historiens du XIX^e siècle*, seul titre du XIX^e siècle avec Lamartine dans cette collection littéraire. Quant aux historiens, à partir de Lavissee Michelet ne figure plus pour eux que comme source intégrée dans une compilation, source plus ou moins avouée, au gré de leur famille spirituelle.

Michelet est né en 1798, et pour cette raison il ne fut pas baptisé (les églises étaient fermées encore pour un an) : c'est dire que sa première éducation s'est faite sous l'Empire, son accession à la culture lettrée et à la république des Lettres sous la Restauration, et aussi que ses lectures sont pour une bonne part des ouvrages du XVIII^e siècle et d'Ancien Régime. Le survol que nous allons faire de la carrière d'historien de la France de Michelet sera donc le survol d'une carrière située exactement entre l'histoire telle qu'on la faisait sous la Restauration et l'histoire des futurs républicains dans les dernières années du Second Empire.

Mais, pour commencer et pour plus de clarté, comparons sur un cas la matière de trois ouvrages : l'un, le *Précis de l'histoire de France jusqu'à la Révolution française*, par M. Michelet,

professeur à l'École normale, chef de la section historique aux archives du royaume, première édition en 1833¹; un autre, *Instruction sur l'histoire de France*, quinzième édition, augmentée et continuée jusqu'au règne de Charles X, par Charles-Constant Le Tellier, professeur de Belles-Lettres..., ornée de soixante-douze portraits en taille-douce, du portrait en pied de S. M. Charles X. À l'usage des Maisons d'éducation. 1830. Un troisième : *De l'Étude de l'Histoire*, par l'abbé de Mably — partie du cours au prince de Parme².

Charles-Constant Le Tellier écrit une histoire de France par règnes.

« Charles I^{er}, dit le Grand, ou Charlemagne, vingt-quatrième roi de France, et Empereur d'Occident, régna 47 ans.

(...) Demande : De quelles institutions la France est-elle redevable à Charlemagne?

Réponse : Elle lui doit ces lois célèbres connues sous le nom de *capitulaires* de Charlemagne, dont plusieurs ont été renouvelées par Louis XIV, et sont entrées depuis dans le *Code français*. Il fit aussi des lois somptuaires, pour régler le prix des étoffes, et l'habillement convenable aux particuliers selon leur état. Il établit l'usage de compter par livres, sous et deniers. Il ordonna que les poids et mesures fussent uniformes dans tout son empire »³.

Dans ce cas, sous la forme classique d'un manuel par questions et réponses, se joint à la mémoire d'antiquités très juridiques un peu, très peu, d'histoire des mœurs, à la Voltaire.

Voyons Mably, maintenant :

« Je passe rapidement, Monseigneur, au règne de Charlemagne, qui forme l'époque la plus remarquable de l'histoire moderne. Les vertus & les talents de ce prince furent perdus pour son empire, qui comprenait la plus grande partie de l'Europe. Soit que les François fussent encore trop barbares pour aimer leur gouvernement naissant; soit que les successeurs de Charlemagne

1. Je cite dans l'édition de 1838. P. 57-58.

2. Je cite dans une édition de 1778. P. 105-106.

3. C.-C. Le Tellier, *Institution de l'Histoire de France*, Paris, 1830. P. 80 et 84.

fussent incapables de faire respecter les lois que le temps & l'habitude n'avoient pas consacrées, les anciens vices reparurent avec les anciennes passions, et l'état fut encore en proie aux mêmes divisions qui l'avoient troublé sous les Mérovingiens. Les princes & les grands, ennemis les uns des autres, se disputèrent le pouvoir souverain que Charlemagne avait voulu placer dans les mains de la nation, & le détruisirent. Tandis que le peuple, incapable de défendre ses droits, étoit sacrifié de toutes parts à l'avidité des grands, & qu'il sembloit devoir s'élever autant de principautés indépendantes qu'il y avoit de seigneurs en état de se cantonner dans leurs provinces ou dans leurs terres, on vit sortir du sein de cette anarchie une sorte de droit & de police qui tendoit à rapprocher toutes les parties désunies de l'état. Il y eut une ombre de subordination : les grands consentirent à être unis entre eux par un hommage & un serment, & c'est ce qu'on a appelé le gouvernement féodal. »

Cela, c'est apparemment l'histoire que l'on pouvait appeler philosophique. Charlemagne, résumé en le « pouvoir souverain » qu'il « avait voulu placer dans les mains de la nation », ressemble fort à une construction à usage politique. La voie est ouverte directement au genre de parallèle qu'on pourra publier, après la Révolution, sous Napoléon : histoire comparée des gouvernements de César, de Napoléon... et de Charlemagne, à l'avantage, discret, de celui-ci dans l'esprit des royalistes libéraux, doctrinaires et suiveurs de Fontanes, le grand maître de l'Université.

Michelet enfin, après 1830 :

« *Gouvernement de Charlemagne.*

(...) *Gouvernement central* — Les assemblées du Champ-de-Mars (de mai depuis Pépin), reparaissent sous les Carlovingiens, mais dénaturées; au lieu d'une assemblée des guerriers de la nation, c'est presque un concile d'évêques, ne parlant que latin, et ne s'occupant que de discipline ecclésiastique. Ces assemblées ne font que délibérer sur les Capitulaires que l'Empereur leur adresse; le véritable gouvernement est entre les mains

de Charlemagne et de ses conseillers. — Peu de force réelle dans cette administration. — Peu d'originalité dans la législation, mais effort pour établir l'ordre et l'unité dans l'empire; grand nombre de lois administratives... »

Le souci n'est plus, comme pour Le Tellier, de trouver dans les capitulaires un précédent juridique pour Louis XIV, et il n'est pas non plus, comme pour Mably, de voir dans un Champ-de-mai une préfiguration de l'ordre de la monarchie constitutionnelle. Nous sommes entrés dans l'ère de l'historicisme. Pas d'autre souci que d'explication historique. Le passage de la liberté germanique à l'administration sacerdotale et latine des clercs est-il l'objet d'un jugement de l'auteur? La question principale n'est plus apparemment de juger qu'il s'agit d'un essai de reconstitution de l'État, ou d'un recul de celui-ci devant une appropriation du pouvoir par des clercs indignes. Dans ces considérations en apparence seulement à la Mably, ce n'est ni prudence ecclésiastique dans des remontrances d'un conseiller du prince, ni flagornerie d'historiographe au service d'une idée de la constitution, d'une idée de la légitimité étatique, comme chez Le Tellier : ne s'agit-il pas désormais chez Michelet, de l'indétermination d'une suspension du jugement, qui ne permet en matière de récit, de scénario pour l'écriture de l'histoire, que l'histoire des « variations » non plus des Églises comme du temps de Bossuet : mais, désormais, des gouvernements?

Examinons donc maintenant la manière dont s'est constituée la culture historique de Michelet avant 1833 (à cette date, il a trente-cinq ans). Elle est d'abord principalement d'histoire antique et politique, comme on peut s'y attendre. Son premier souvenir littéraire d'enfant prodigue, de fils d'imprimeur éduqué par sa mère, c'est une « Mort de Brutus » qu'il comptait jouer, avec son père dans le rôle du tyran à abattre. Ses premières conversations d'adolescent scolarisé portent, avec son ami intime, sur la comparaison de leurs projets de policer un peuple sauvage : après tout, c'est à la lettre l'exercice que recommandait l'abbé Mably à son élève princier, afin de pouvoir être un jour le pasteur de ses sujets Plaisantins et Parmesans. Aussi bien le *Télémaque*, ci-devant à l'usage des Enfants de France, est-il leur premier manuel d'auto-

didactes plébéiens... Quant à ses premières lectures d'histoire de France, elles avaient été encore plus précoces, si l'on en croit un témoignage tardif de Michelet qui assure qu'il avait appris à lire dans un livre de Dreux du Radier, *Les reines et les régentes de France*, appartenant à sa mère (dans une autre version, il est vrai, il apprend à lire dans un *Dictionnaire de la fable*, de Chompré); et il lisait des sommaires de l'histoire de France, en vers. Où l'on voit que les antiquités nationales, version bibliothèque bleue, balançaient la mythologie et l'Antiquité plus viriles.

Au collège, en revanche, Bossuet et Buffon, lus pour travailler le style, ne l'emportent pas sur le bataillon antique, Tacite, Virgile, le jeune Anacharsis, Rollin. Il faudra donc attendre de sortir du collège, et le loisir que laisseront à Michelet ses vingt heures de présence dans une institution comme répétiteur, pour lire les modernes, se donner une culture rhétorico-politique moins scolaire : Rousseau, Locke (l'objet de sa thèse latine en 1818), le cardinal de Retz et M^{me} de Staël, avec ses *Considérations sur la révolution française* — quant à l'histoire, il s'agit d'abord de Tite-Live, Tacite, Suétone. Une fois ses thèses passées, Michelet, toujours répétiteur, lit Montesquieu, l'*Essai sur les Mœurs* de Voltaire qui l'influence beaucoup, et Delolme, *Constitution de l'Angleterre (ou État du gouvernement anglais, comparé avec la forme républicaine et les autres monarchies de l'Europe)*, Benjamin Constant, *Principes de politique*, Villemain, *Le Roi, la charte et la monarchie*, et l'*Histoire de Cromwell*, du même. Je ne cite que l'essentiel pour mon propos : il s'agit d'une culture qui aurait pu faire de Michelet un journaliste dans un journal d'opinion. Il y rêve un instant, plutôt que d'être au service d'un homme de lettres, ou de publier des classiques, scolaires et élémentaires, ce qui éteindrait son génie, pense-t-il.

Il doit se réastreindre quelques mois à une profusion de rhétorique, d'Antiquité et de latin pour pouvoir profiter du rétablissement de l'agrégation des Lettres (car il faut bien vivre) — à vingt-trois ans, en 1821 —, mais c'est pour s'en détourner à nouveau pendant sa première année, peu occupée, de professeur remplaçant, d'agrégé « volant » : pendant un an il lit de la philosophie, parce qu'il sollicite du recteur Nicole, qui le voit plutôt en historien, un poste de philo-

sophe. Enfin (enfin : à notre point de vue rétrospectif) le voici en 1822, à vingt-quatre ans, nommé par l'abbé Nicole professeur d'histoire : l'un des dix professeurs d'histoire parisiens.

Il entreprend pour la première fois un plan de lecture systématique des historiens. Depuis 1818 on étudie dans les collèges jusqu'à la classe de seconde l'histoire et l'histoire de France (à Paris du moins). Michelet lit donc pour préparer ses cours de seconde un ouvrage de référence pour chaque question à traiter, une histoire d'Angleterre (Hume), une histoire de Venise, une histoire du pontificat de Léon X, une histoire de Charles Quint, une histoire de la Maison d'Autriche, une histoire du Danemark, une autre d'Espagne, une autre de l'Empire ottoman, etc. Pour la France Velly, Millot, Anquetil, Lacretelle, Sismondi, c'est-à-dire de manière éclectique aussi bien l'héritage des publications du XVIII^e siècle encore en usage, que les noms récents les plus recommandés. Avec un intérêt spécial pour Voltaire et pour un *Manuel d'histoire moderne* de Heeren — disciple aujourd'hui oublié du philosophe de l'histoire Herder, traduit par Guizot, et qui, semble-t-il, lui donne l'idée, plus que les livres écrits par des Français, d'une systématité de la périodisation de l'histoire européenne : systématisation bien utile pour un enseignement élémentaire qui est d'abord et surtout fait de tableaux chronologiques à mémoriser.

Michelet garde toujours sous la main, pour préparer ses cours, tout simplement une géographie et un *Art de vérifier les dates*, car la géographie et la chronologie sont les deux mamelles de cette histoire-là. En 1824, seconde année d'enseignement de l'histoire, seconde année de lectures professionnelles, encore bien modestes : on voit apparaître dans ses listes de lecture, pour la France, Commines, Duclos, Rapin-Thoyras. Mais simultanément à nouveau on lit : Lessing, les opuscules de Kant, Condorcet, Turgot, Smith, Ferguson, Vico, c'est-à-dire toutes les formes possibles, française, écossaise, *Aufklärung*, de philosophies de l'histoire progressistes. L'auteur modeste d'un *Tableau chronologique de l'histoire moderne*, de *Tableaux synchroniques de l'histoire moderne* à l'usage du concours général, a besoin, apparemment, plus que d'érudition, de vues synthétiques qu'il retrouve dans la philosophie de l'histoire entendue non comme haute discipline philosophique, mais

pragmatiquement aussi comme moyen de penser une systématique, une périodisation : souci de pédagogie, souci historique. Même si en 1824 et pour un peu moins de trois ans il s'intègre au cercle proprement philosophique de Victor Cousin qui, hors de l'Université jusqu'en 1828, réunissait une fois par semaine chez lui un séminaire; Michelet est, si l'on en croit les comptes rendus de séance, chargé avec Quinet et Jules Simon du comité de la philosophie moderne. À cette date donc, à vingt-sept ans, Michelet est, de métier, professeur d'histoire de collège (métier nouveau, qui a moins de dix ans d'âge) et, en espérance, philosophe d'université : dans la reconstruction des lieux d'étude après la tourmente révolutionnaire, il y avait encore une certaine labilité.

Il dépouille toujours tout ce qui lui peut être de quelque utilité, lisant pour lui-même Vico ou Saint-Simon, et professionnellement des histoires du Portugal, de Russie, des Suisses, de France surtout. Il découvre Guizot, ses *Essais sur l'histoire de France*, mais qu'il trouvera bien vite... trop systématique, vide de faits, comme il le dit en privé dans sa correspondance, et comme on peut le voir dans ses recommandations, discrètes, à ses premiers élèves de Normale, après sa nomination en 1827 : lisez Augustin Thierry, plutôt que Guizot. C'est pourtant Guizot qui, un peu plus tard, après Victor Cousin, sera son maître et son introducteur dans la sphère, un peu moins modeste, non plus des professeurs de collège mais des chargés de conférence de l'enseignement supérieur : Guizot le soutient et le pousse (il le prendra comme suppléant en Sorbonne) parce que, me semble-t-il, Michelet ne sera jamais un homme qui pense prioritairement — comme Augustin Thierry — le tiers état, mais plutôt l'histoire de la « civilisation » de la France, au sens d'un processus, tel qu'il est pensé par Benjamin Constant ou par Guizot, précisément. Michelet trouve même encore trop de lutte des classes dans Guizot, pas assez de développement de l'Idée dans l'histoire — inversement c'est la raison pour laquelle Augustin Thierry (qu'il recommande à ses étudiants pour son érudition) traitera l'histoire de Michelet de « perpétuelle psychomachie ». Mais Guizot, de loisir par obligation parce qu'il est en congé d'Université jusqu'en 1828, est devenu de ce fait le maître d'œuvre le plus en vue du mouvement de reprise

des grandes publications historiques — avec d'autres, comme Buchon : or, en 1826, Michelet lit Villehardouin qui est le premier volume de la collection Petitot ; il lit le onzième volume des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, collection Duclerc. Voilà l'amorce, à vingt-huit ans, d'une culture historique au sens où on l'entend non pas dans les collèges, mais à l'Académie des Inscriptions.

Guizot a eu l'esprit systématique des *doctrinaires* qui reconstruisirent la France de la Restauration, et aussi le goût de la multiplication des entreprises érudites, dont il se voulait l'organisateur. Pour ces deux raisons il est le principal acteur de l'introduction de la suprématie des disciplines historiques. Thierry, plus érudit, est aussi plus partial, moins central, plus « tiers état » et moins « national ». Michelet sent l'absence de matière dans les constructions de Guizot, voit le danger des systèmes (aussi dans le système d'équivalence entre race nationale et tiers état qui fonde en définitive la pensée de Thierry), tout en pratiquant un, le plus général qui soit, celui du « progrès » général des sociétés — système qui, précisément parce qu'il est le plus général, ne tenant qu'à l'idée, permet la pure érudition, l'histoire désintéressée des variations des gouvernements, comme on l'a dit. Voilà pourquoi, nous semble-t-il, si Guizot est l'introducteur de l'historicisme en France, Michelet en demeure le premier, et le plus illustre représentant.

Cette année-là, à vingt-huit ans, Michelet rêve — cela demeurera un rêve — de commencer sa nouvelle carrière d'historien (et non plus de professeur d'histoire) par un essai d'histoire du XVI^e siècle illustré de planches gravées : y auraient trouvé leur place tous les « monuments », pas seulement archéologiques, mais aussi architecturaux, médailles, monnaies, tableaux, cartes, sermons, cantiques, chansons ; aussi la géographie, et même la géographie statistique. En 1827 on avait rouvert sous le nom d'École préparatoire l'École normale de Napoléon un moment fermée : Letronne y a fait nommer Michelet, qui y brille facilement, n'ayant pour concurrents que deux collègues de langues anciennes — son salaire n'augmente même pas, le statut de cette école n'est guère brillant, au départ. Michelet enseigne aux normaliens à la fois la philosophie — il sera contraint d'y renoncer, par le

ministre, à la rentrée de 1829 — et l'histoire ancienne (ce qui nous vaudra une histoire romaine, en 1831, après son Vico qui l'a qualifié pour ce poste) et moderne — c'est-à-dire surtout du Moyen Âge. Cet enseignement, non plus devant les enfants de la classe de seconde, mais devant de grands adolescents qui se destinent eux-même à l'enseignement, va être l'occasion d'écrire un *Précis de l'histoire moderne* qui le fera passer du patronage de Letronne à celui de Guizot. Dès 1828 celui-ci le recommande pour être le professeur d'histoire de la princesse Louise, aux Tuileries. Michelet aurait sans doute rempli la même fonction auprès du duc de Bordeaux, quand l'héritier du trône en aurait eu l'âge, si n'était pas survenue la révolution de 1830, qui donne à Guizot l'occasion d'être pour Michelet tout autant et plus généreux.

Le *Précis* de Michelet de 1827 sera officiellement « prescrit » pour les collèges jusqu'en 1850. Hachette, dont c'était la deuxième année d'exercice de la librairie, ne fit pas une mauvaise affaire avec lui. Sous la croisade de l'Espagne poursuivie dans le nouveau monde, Michelet avait vu, comme il était de mise désormais, à la manière de Benjamin Constant, la spéculation commerciale. Sous la Réforme, les princes sécularisateurs. Il voyait aussi, plus classiquement, le lien entre les transformations de l'art militaire et les révolutions sociales; l'importance des guerres coloniales au XVIII^e siècle; derrière la marche de l'Ancien Régime à la destruction, comme Guizot la centralisation monarchique. Tout cela en un volume, pour des jeunes gens. On peut comprendre que, si Augustin Thierry trouva sa vocation historique, a-t-il écrit, en lisant Chateaubriand (comme Michelet l'a trouvée prétendra-t-il plus tard, jeune badaud, au musée des monuments français de Lenoir), Gabriel Monod, à la génération suivante a pu trouver sa vocation dans de tels manuels de collège, grande nouveauté alors.

La Révolution de 1830 permit l'institutionnalisation d'un enseignement de l'histoire de la France comme telle, exclusivement. Michelet avait mis à profit, dans les deux années qui précédèrent, sa nouvelle position professionnelle et intellectuelle pour donner enfin une vraie dimension européenne vécue à sa culture. Il lisait déjà l'anglais, l'italien et l'allemand. Il fait en 1828 un séjour dans les bibliothèques uni-

versitaires de Heidelberg et de Bonn, alors dans leur tout jeune éclat. En 1830, à Pâques une excursion à Rome et dans les villes d'art de l'Italie. Ce qui fut le tour d'Europe du gentil-homme est devenu, en régime libéral, tournée d'acculturation du professeur homme de lettres — en attendant le tourisme, la villégiature oisive du bourgeois, que pratiquera Michelet après 1848, après cinquante ans... Michelet garda de cette culture germanique, philologique, qu'il venait de se donner, sur les traces de Victor Cousin, avec son séjour à Heidelberg, une méthode d'érudition applicable à son cours d'histoire de Rome (il connaît les publications savantes récentes, en trois langues) aussi bien qu'à Luther (qu'il traduit et adapte), à la Réforme, à la nationalité germanique cherchée dans ses monuments littéraires médiévaux, aussi bien, enfin, applicable à la question des « origines » de la France.

L'ancienne question de l'origine, germanique ou latine ou gallo-romaine, se présentait à lui sous la forme de l'opuscule du docteur Edwards (lu en 1829), *Lettre à monsieur Amédée Thierry sur les caractères physiologiques des races humaines*, en réponse à Amédée Thierry (*Histoire des Gaulois*); le docteur Edwards a été son médecin, son ami, un de ses introducteurs à l'Académie des sciences morales et politiques, reconstituée par Guizot après 1830. La solution que Michelet trouvera, en moins de quatre ans, dès 1834, sera de dépasser la querelle entre « romanistes » et « germanistes » en récusant le retournement de la position de Boulainvilliers opéré par Sieyès (en quelque sorte : puisque vous venez des forêts de Germanie, nobles, retournez-y), et le celtisme de lutte des classes d'Augustin Thierry (bientôt celui d'Henri Martin). Il dépasse et il récuse précisément par la publication, en 1833 et à partir de 1833, de sa propre *Histoire de France*, qui significativement fit de lui le suppléant de Guizot à la Sorbonne. Le 11 juin 1830 Michelet devant son public de normaliens, très majoritairement « du côté gauche », présente le « moment » de l'histoire qui commence à Louis XIV :

« Louis XIV acheva la tâche de niveler le pays, c'est-à-dire de mettre le peuple en état de se passer de lui... Un être qui n'avait agi ni parlé! Non pas le peuple d'une ville, non pas le peuple des campagnes, mais le peuple : trente millions d'hommes (...) C'est là

l'ineffable grandeur du spectacle que nous sommes appelés à comprendre, la prodigieuse singularité du moment présent. »

La révolution de 1830 fit de Michelet toujours un professeur à Normale (qu'il ne quittera que pour le Collège de France, en 1839), toujours un professeur d'histoire au Château (l'enfant royal avait changé) jusqu'en 1845, mais aussi désormais, toujours grâce à Guizot, un chef de la section historique des Archives du royaume, jusqu'en 1850.

La section historique des Archives était modeste, elle n'aura sous Michelet jamais plus de quatre ou cinq « hommes de lettres » — c'était leur nom — : section moins importante alors que la section administrative. Après quelques mois d'adaptation, Michelet y trouvera son bien d'historien. Au demeurant, l'École des chartes était trop récente encore pour que ses anciens élèves puissent accéder à un poste tel que celui que Michelet allait occuper, et sa situation sera celle de tous les chefs de service dans la première moitié du siècle. On voit pourquoi l'histoire de Michelet n'est pas fondamentalement — même si elle va bientôt l'être aussi — une histoire d'archiviste : parce que, à la date de la parution de son *Précis de l'Histoire de France jusqu'à la révolution française*, en un volume, et des deux premiers tomes de son *Histoire de France*, en 1833, Michelet vit de sa culture politique, philosophique (franco-anglo-allemande) et philologique (française et surtout allemande), telle que nous l'avons définie et telle qu'elle l'a fait choisir par Guizot, et non pas de l'archive. Ce qui ne l'empêche pas de se mettre à la lecture de Tassin et de Mabillon, et d'être sans doute un fort bon chef de service.

Ce qui est premier, pour son *Précis de l'Histoire de France* et pour son *Histoire de France*, c'est la nouvelle situation politique de la discipline de l'histoire, et spécialement de l'histoire de France, après 1830. Comme l'écrivit le dernier historiographe du Roi, Chateaubriand, en 1831 :

« Les historiens du XIX^e siècle n'ont rien créé; seulement ils ont un monde nouveau sous les yeux, et ce monde leur sert d'échelle rectifiée pour mesurer l'ancien monde. Avant la révolution, on n'interrogeait les manuscrits que relativement aux prêtres, aux nobles et aux rois.

Nous, nous ne nous enquérons que de ce qui regarde les peuples et les transformations sociales : or ceci est resté enseveli dans les chartes. »

La recherche du précédent juridique est devenue recherche du précédent d'idée ? Par un retour du refoulé, sans doute, la généalogie des idées et l'archéologie du savoir se superposent pourtant. La grande œuvre historique de Michelet, à mon sens (parce que c'est celle qui lui coûtera le plus de travail original), son *Histoire de la Révolution*, de 1847 à 1851, sera tirée des papiers des Sections parisiennes et autres archives révolutionnaires, dont quelques-unes sont disparues depuis.

Quant au *Précis d'histoire de France* de 1833, donc, c'est l'institution, par Guizot, de cette discipline comme telle, de l'histoire de France spécifiquement, en classe de rhétorique, qui l'a rendu nécessaire. En dix ans il fut vendu à neuf mille exemplaires, le double des ventes des premiers tomes de la grande *Histoire de France* qui, elle, le fit définitivement reconnaître de ses pairs. *Les Débats*, le journal le plus officiel qui soit, préconisait plutôt le *Précis d'histoire de France* de son collègue Poirson — plus guizotiste, moins démocrate —, qui fera tout aussi belle carrière jusque sous le Second Empire, mais n'entravera pas la vente du manuel de Michelet qui, comme on l'a dit, demeura un classique jusqu'en 1850. Le *Précis* a les mêmes caractéristiques que le *Précis d'histoire moderne* de 1827, il est la somme des opinions historiographiques les plus avancées et les plus recevables de son temps : ce qui fait la différence, c'est la constitution grâce à Guizot (ou la reconstitution) de l'histoire de la France en objet propre.

L'histoire de Michelet, son histoire du Moyen Âge, puis son histoire de la Révolution, sera de plus en plus érudite, de plus en plus au fait des dernières découvertes d'archive ; on peut s'en assurer en consultant ses références, qu'il donne (pas toujours, malheureusement, quand il s'agit, précisément de son histoire la mieux documentée, l'histoire de la Révolution), et en comparant cette liste de références, à leur date, avec les positions des thèses de l'École des chartes et avec les listes des publications des chartistes, des membres de l'Institut... Mais sera-ce encore le cas après 1854, c'est-à-dire quand Michelet, sûr de lui, établi une partie de l'année dans des domiciles et des villégiatures de fortune, rédigera

son histoire du XVII^e siècle et son histoire du XVIII^e siècle, il est plus difficile d'en juger, et il se trouve que les notes de travail de Michelet, conservées à la Bibliothèque historique de la ville de Paris, abondantes pour le XVI^e siècle, manquent (sauf notes spécialisées, d'histoire religieuse) pour ces deux derniers siècles. Mais ne tombons pas non plus dans le préjugé de Ranke qui, en 1851, visitant Michelet dans une villa des Ternes où il s'était replié, se demandait avec suspicion où il cachait ses livres personnels (en fait, Michelet les tenait dans un garde-meuble!), et en inférait que le grand historien avait beaucoup baissé; au moment même où celui-ci mettait à profit, plus que jamais, cinq ou six bibliothèques d'archives parisiennes pour écrire les derniers volumes de son histoire de la Révolution. La question de la valeur des sources de Michelet doit être posée cas par cas, période par période, et résolue de cette manière : à chacun, alors, d'en juger.

Il demeure que c'est son *Histoire de France* telle qu'il l'entreprend en 1833, et plus encore son *Précis d'histoire de France* de 1833 qui constitueront la matière, une fois oublié sous la Troisième République son concurrent Poirson, de la discipline scolaire de l'histoire de France telle que l'entendront Monod, Lavis, jusqu'à Lucien Febvre, telle que l'avait voulue Guizot. Le *Précis* a constitué, me semble-t-il, un écran et un empêchement à la lecture par les historiens postérieurs d'un autre Michelet, plus démocrate certes mais surtout plus archiviste, celui de l'*Histoire de la Révolution*. Michelet est, à l'origine, non pas démocrate mais libéral, il est pédagogue et systématique à l'allemande, quoique informé et documenté : les réactionnaires et les catholiques non-démocrates ont retenu que ce premier Michelet seul était d'une érudition passable (ce qui est faux, et l'inverse de la vérité) et d'une hétérodoxie encore presque acceptable; les républicains se seront contentés de ce *Précis d'histoire de France*, sans doute?